

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DÉPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE**

Mairie de GRUFFY

**REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Session ordinaire
Mmes, MM. les Membres du Conseil municipal
ont été convoqués dans la Salle de la Mairie de Gruffy, pour la réunion du

**JEUDI 07 MAI 2026
A 20h00**

Convocation envoyée le 30 avril 2026

Présents : Mesdames, Messieurs, Carole ABRARD-BROISIN, Ulrich FLOQUET, Marie-Pierre TRAVERS, Lionel SCATURRO, Catherine BARRON, Laurent RICHARD, Christian ABRARD, Walter CANDOTTO, François GUERS, Laetitia LALANNE, Anne-Sophie DAVIET, Muriel SANCHEZ, Sarah MASSON, Jean-Pierre RICHARD, Robin PETIT-ROULET.

Sont excusés : Mesdames, Messieurs, Eglantine LEGER, Mélinda ALLAM, Cédric GUESDON, Nicolas DILY.

Pouvoirs : 4 : Eglantine LEGER donne pouvoir à Jean-Pierre RICHARD, Mélinda ALLAM donne pouvoir à Laetitia LALANNE, Cédric GUESDON donne pouvoir à Robin PETIT-ROULET, Nicolas DILY donne pouvoir à Walter CANDOTTO

COMPTE RENDU

1. Election d'un secrétaire de séance : Laetitia LALANNE

Ordre du jour avec délibérations

Accueil d'un nouveau conseiller M. Jean-Pierre RICHARD en remplacement de Mme Laurence DELERY.

Lors du conseil du 07/05/2026, le procès-verbal du 31/03/2026 a été approuvé à l'unanimité avec les amendements suivants :

- M. Petit-Roulet Robin souligne que, compte-tenu du résultat de l'élection l'équipe Gruffy Demain aurait attendu un poste de titulaire au SEMI ou au SIPA.
- M. Petit-Roulet Robin demande que le coût potentiel des modifications demandées soit présenté lors du prochain conseil municipal. (Projet BIOCOOP)
- M. Petit-Roulet Robin demande à ce que le conseil municipal rencontre la personne qui porte le projet Biocoop lors de sa prochaine assemblée.

1. Composition de la commission communale des impôts directs

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une commission communale des impôts directs ;

Considérant que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ;

Le rôle de la commission communal des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 12 noms : 6 noms pour les commissaires titulaires et 6 noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Les candidatures suivantes ont été retenues :

Les commissaires titulaires :

- Bernard RICHARD
- Franck LALANNE
- François GUERS
- Jérémy BUFFET
- Guillaume PERRIER
- Robin PETIT-ROULET

Les commissaires suppléants :

- Ulrich FLOQUET
- Catherine BARON
- Sébastien BACCON
- Jonathan RANDAL
- Anne-Sophie DAVIET
- Jean-Pierre RICHARD

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

Voix pour : 17

Voix contre : 0

Abstention : 2

2. Désignation des représentants dans les instances

Représentant Association Foncière Pastorale du Semnoz

- Titulaire : Laurent RICHARD
- Suppléant : Lionel SCATURRO

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

Voix pour : 15

Voix contre : 0

Abstention : 4

Représentant Syndicat interdépartemental d'aménagement du Chéran

- Titulaire : Lionel SCATURRO
- Suppléant : Laurent RICHARD

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

Voix pour : 15

Voix contre : 0

Abstention : 4

Représentant d'un correspondant incendie et secours

- Nicolas DILY

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

Voix pour : 17

Voix contre : 0

Abstention : 2

Représentant d'un correspondant défense

- Ulrich FLOQUET

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

Voix pour : 17

Voix contre : 0

Abstention : 2

Représentant au sein du Syndicat des énergies et du numérique de la Haute-Savoie (SYANE)

- Walter CANDOTTO

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

Voix pour : 15

Voix contre : 0

Abstention : 4

3. Attribution des subventions 2026

Madame la Maire présente aux membres du conseil le montant global de la contribution de la commune aux différents dossiers de subvention parvenus en Mairie.
La somme globale portée au budget 2026 s'élève à 15 000 €.

Madame la Maire présente aux membres du conseil les différents dossiers de subvention parvenus en Mairie.

Elle soumet la liste des attributions suivantes :

Demandes de subventions 2026	Proposition attribution 2026
Gruffy Animation	2000 €
1,2,3 Soleil	5000 €
La Grive	500 €
Gruffy Bouquine	3600 €
Echo du Semnoz	2900 €
AFN	200 €
CCAS de Rumilly, épicerie solidaire Jeanne Bourdin	800 €
TOTAL	15 000 €

Mme La Maire rappelle que la demande d'une subvention auprès de la collectivité doit faire obligatoirement l'objet d'un dépôt de dossier complet :

- Cerfa 12156

4. Décision modifications au budget

Cette délibération sera proposée au vote du conseil municipal du 29/06/2026.

Questions diverses :

- Renouvellement du bail du « Refuge de Gruffy » Semnoz :

La municipalité souhaite renouveler le bail accordé à Monsieur Malatier pour l'exploitation du refuge de Gruffy.

La commune souhaite toutefois conclure un bail d'une durée relativement courte, en raison :

- des problématiques liées à la ressource en eau ;

Problématique liée à l'eau

Le captage alimentant le refuge, via un réservoir, ne bénéficie pas actuellement d'un arrêté préfectoral autorisant l'exploitation de l'eau potable. Par conséquent, il n'est pas déclaré auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

En l'état actuel, l'usage de l'eau est limité:

- au lave-vaisselle ;
- aux sanitaires,

Dans le cadre d'une tolérance accordée par la DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations), dans l'attente des démarches que la commune devra engager, ou non.

Les délais d'une telle procédure peuvent atteindre environ un an.

Démarches déjà engagées

L'ancienne équipe municipale avait entrepris certaines démarches en 2010, notamment par la réalisation d'une étude confiée à un hydrogéologue. Cependant, la procédure n'avait pas été menée plus loin.

Démarches nécessaires

Afin d'obtenir l'arrêté préfectoral permettant l'utilisation de l'eau pour tous les usages du refuge, plusieurs démarches devront être engagées :

- réaliser une nouvelle étude par un hydrogéologue ;
- établir une convention notariale avec le propriétaire du terrain où se situe le captage, celui-ci étant implanté sur une propriété privée ;
- mettre en place les périmètres de protection du captage, conformément aux préconisations de l'étude hydrogéologique, en concertation avec les alpagistes concernés.

- Finances budget commune présenté par **François Guers**

M. Bernheim (DDFIP) réalise un audit financier de la commune. Fonds de roulement insuffisant, situation très préoccupante, nécessité de rentrer de l'argent, notamment avec la vente de biens immobiliers.

M. Guers distribue un document à chaque conseiller pour les éclairer sur les finances et budget de la commune.
Coût des travaux Biocoop : plus de 800 k€
Aucune subvention n'a été demandée par la précédente mairie pour le projet Biocoop. La DETR n'a pas été demandée, il n'y a pas de rétroactivité, donc aide définitivement perdue. Endettement de la commune sur 23,5 années.

Création d'un local technique qui engendre un coût financier supplémentaire pris en charge par la Mairie. François Guers propose un paiement échelonné et différé des entreprises intervenantes.

Concernant les dossiers financiers Robin Petit Roulet propose qu'il soit fait appel à l'expertise de l'équipe municipale précédente.

Madame la maire lui répond que la situation actuelle découle précisément de la gestion de cette équipe et que par conséquent il convient de retrouver des compétences et de la rigueur dans nos comptes municipaux.

- Avancement Biocoop présenté par **Walter Candotto**

Difficulté de s'entendre avec le porteur de projet, qui a refusé à plusieurs reprises les propositions faites par la commune. Visite du chantier du jeudi 7 mai 2026 : un accord semble se dessiner sur la réalisation d'un local technique extérieur afin de préserver l'intégrité de l'étage au-dessus de la Biocoop et limiter les nuisances sonores.

Proposition d'un intervenant extérieur pour résoudre le problème du local technique : Franck Lalanne, gérant du BE Inter-Ingé (intervention gracieuse).

Le porteur de projet demande une mise à disposition rapide des locaux pour pouvoir ouvrir un point d'épicerie sèche.

Robin Petit Roulet demande que le porteur de projet puisse être entendu par le Conseil Municipal. Madame le maire lui répond que le porteur de projet a décidé récemment d'une toute autre logique en s'adressant à la commune par voie d'avocat.

- Gestion de crise EPHAD présenté par Marie-Pierre Travers

Marie-Pierre Travers nous explique la situation d'urgence à la résidence Pierre Paillet. Il faut faire face à la démission de l'infirmière coordinatrice et aux arrêts de travail de la directrice et de l'assistante RH. Il faut pallier le problème de plannings et remettre à jour les contrats d'agents, voire même les créer. Les équipes soignantes sont épuisées et en manque de reconnaissance.

La démission de la coordinatrice impose à Carole Abrard-Broisin et Marie-Pierre Travers d'assurer les astreintes administratives téléphoniques.

Les équipes soignantes ont dû mettre en place leur propre planning et ont montré beaucoup de solidarité quant au remplacement des agents en arrêt. La situation évolue favorablement grâce à une équipe très engagée auprès de nos résidents.

- DPO (Délégué à la protection des données) : contrat avec le Grand Ancey.

Mise en conformité avec le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données). Nous avons découvert des fichiers sans « finalité déterminée ». La mairie de Gruffy ne dispose pas d'un DPO, délégué à la protection des données. Nous sommes donc dans l'illégalité et la responsabilité du maire est engagée. Nous détruisons les fichiers illégaux et nous allons contracter avec le Grand Ancey pour adhérer au service mutualisé de protection des données qui sera notre DPO.

Nous avons également pris toutes les dispositions en matière de respect des règles propres à la communication avant de réouvrir le site internet et proposer de nouveaux moyens de communication.

- Intervention de Lionel Scaturro

Il fait part de l'ouverture retardée du **sentier du Chaos du Chéran**, due aux effondrements naturels et à la période de reproduction d'une espèce protégée : les crapauds sonneurs à ventre jaunes. Les crapauds Sonneurs à ventre jaune ont commencé leur reproduction (Espèce fortement protégée inscrite en tant que vulnérable sur la Liste Rouge de la Directive Habitat-Faune-Flore). Il nous rappelle que les abords du Chéran sont un lieu sensible. Un document officiel du Grand Ancey nous sera envoyé incessamment sous peu. Le chantier reprendra en septembre pour vraisemblablement être terminé en octobre prochain.

Il nous informe de la fermeture du Musée de la nature à la fin de son bail en octobre 2026, à la demande du propriétaire. Plusieurs acteurs sont contactés pour placer les animaux naturalisés :

- Conseil départemental
- Parc naturel régional des Bauges
- Grand Ancey
- Alby sur Chéran
- Château Rubens à Sallanches

Monsieur Robin Petit-Roulet demande à ce qu'une recherche soit entreprise pour trouver un nouveau lieu d'accueil pour le musée, si possible au sein de la commune. Mme La Maire répond que ces recherches seront entreprises y compris dans les structures en lien avec la thématique du musée et notamment le PNR des Bauges.

Le rendez-vous « Fauche qui peut » aura lieu devant le Courant d'Ere le 23 mai à 9h. Nécessité de s'inscrire : le Grand Annecy offre le repas froid.

- Intervention de Christian Abrard

A la demande des maires du SIPA, Christian Abrard s'est présenté et a été élu président du SIPA. Cette élection, ainsi que celle des 3 vice-présidents, Jacques Archinard, Jocelyne Boch et Benoit Bibolet a été acquise à l'unanimité des votants.

Leur ligne est claire : retrouver une ambiance de travail apaisée et résolument tournée vers l'avenir, travailler tous ensemble pour résoudre les difficultés financières structurelles du SIPA. Le budget 2026 est adopté sans faire appel à une contribution supplémentaire des communes.

Le travail est engagé dans ce sens, dans une sérénité retrouvée.

Le nouveau président du Grand Annecy a souhaité que Christian Abrard rejoigne le bureau du Grand Annecy en qualité de conseiller communautaire délégué à la commande publique. Il aura en charge la présidence de la commission d'appel d'offres, la commission des concessions et des délégations de service public, ainsi que la mise en place du Plan Intercommunal de Sauvegarde.

Notre commune retrouve ainsi toute sa place au sein de l'intercommunalité (SIPA et Grand Annecy), avec la volonté de faire entendre sa voix et le souci de travailler avec tous nos voisins, pour l'intérêt de notre territoire.

- Site internet et moyens de communication.

Bon avancement des canaux de communication : site web en cours, Facebook, Instagram, contacts E-mails. Un bulletin pour appeler aux inscriptions aux commissions extra-municipale sera distribué dans les boîtes aux lettres la semaine prochaine.

Mme la Maire précise que, pour qu'elles soient efficaces, les commissions extra-communales ne pourront pas être pléthoriques et qu'il pourra être nécessaire de faire des choix afin de privilégier les personnes réputées être engagées sur le projet ou montrant un intérêt manifeste sur le sujet.

- Réactualisation des contrats d'assurance.

Sécuriser juridiquement nos contrats de locations de bâtiments communaux :

- La maison de la passerelle
- Le local du Clos Guévin occupé par « Les sources du pain »
- Le chalet de Gruffy
- Le local des randonneurs du Chéran (sans convention d'occupation depuis leur installation)
... nous l'avons signée avec leur président le mois dernier.

- Réactualiser nos contrats d'assurance, alerte de Groupama sur les locaux réellement pris en compte dans le contrat.

- Commission de sécurité sur les ERP (Etablissement Recevant du Public)

Chalet de Gruffy, Maison Parent, Maison de la Passerelle, Pont de l'Abîme, Presbytère, locaux du périscolaire.

Il s'agit de la sécurisation des locaux municipaux recevant du public : la commission de sécurité va y passer le 29 mai 2026.

- Mise en conformité avec les obligations en matière d'application de la Charte de l'élu local

Il y a obligation (depuis juin 2023) de désigner un référent déontologue et Gruffy n'en a pas. Nous devons délibérer pour cela, nous le ferons à notre prochain conseil municipal.

- Quotidien de la Mairie :

Travail en mode dégradé sans secrétariat général. Les deux secrétaires font un travail remarquable. Madame la Maire les remercie pour leur investissement sans faille et efficace.

Madame la maire remercie toute son équipe municipale pour son implication collective. Chacun travaille dans son domaine de compétence et le travail est partagé, en confiance. La mairie est une **ruche, l'ambiance y est excellente.**

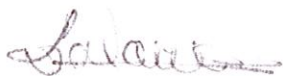
Madame la maire conclut :

Le travail devant nous est immense pour **retrouver des moyens d'agir (financiers)**, pour **garantir les intérêts de la commune et de ses habitants**, pour **sécuriser notre action.**

Nous avançons avec rigueur ... et bonne humeur !

Séance du Conseil Municipal levée à 22h00

La Secrétaire de séance,
Laetitia LALANNE



La Maire,
Carole ABRARD-BROISIN

